

SOUTIEN ACTIF ET EFFICACE À L'EMPLOI EASE

4 mars 2021
#SocialRights

MESURES CIBLÉES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

La Commission s'engage à prêter main forte aux États membres pour le maintien et la création d'emplois en vue d'une **reprise juste, inclusive et résiliente** après la crise de la COVID-19.

Si les dispositifs de chômage partiel d'urgence permettent actuellement de préserver des emplois pendant la pandémie, les mesures EASE pourront contribuer à une reprise dynamique, génératrice d'emplois et inclusive.

EASE fournit aux États membres des orientations en temps utile pour accompagner les transitions sur le marché du travail des secteurs **en déclin** vers les secteurs **en expansion**, notamment les transitions verte et numérique, afin de stimuler l'emploi.

Pour **faciliter** aux entreprises et aux personnes **les transitions professionnelles**, les États membres devraient élaborer des mesures stratégiques cohérentes correspondant aux trois axes EASE:



Incitations à l'embauche temporaire et à la transition et soutien à l'entrepreneuriat



Renforcement des compétences et reconversion, notamment au moyen de formations courtes pour renforcer les compétences des chômeurs ou des jeunes inactifs



Soutien accru des services de l'emploi aux transitions professionnelles



1



2



3



4

5



Socle européen des droits sociaux, principe 4: Soutien actif à l'emploi

Toute personne a le droit de bénéficier, en temps utile, d'une aide adaptée à ses besoins afin d'améliorer ses perspectives d'emploi salarié ou non salarié.

LES FONDS DE L'UE SONT LÀ POUR AIDER

Les mesures décrites dans cette recommandation peuvent bénéficier d'un soutien au titre de la **facilité pour la reprise et la résilience** (FRR), dans le cadre de trains de mesures cohérents de réformes et d'investissements.

Les mesures peuvent également être financées au titre de nombreux **autres fonds de l'UE**, notamment le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds pour une transition juste et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

En quoi ces mesures pourraient-elles consister? Quelques exemples fictifs:



Soutien en faveur de l'entrepreneuriat et de l'apprentissage de qualité

- L'État membre Z soutient une aide à la création d'entreprise en faveur d'un candidat entrepreneur qui souhaite lancer un service d'assistance informatique en ligne sur la base d'un plan d'entreprise solide. En outre, l'État membre offre au travailleur indépendant un accès amélioré à la protection sociale. Celui-ci reçoit également une formation et un accompagnement de l'agence pour l'emploi.
- L'État membre Z met aussi en place un programme de soutien aux apprentissages, qui est axé sur les PME et vise à aider les jeunes sans emploi à trouver un emploi permanent. Ce soutien s'inscrit dans le cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité.



Incitation à l'embauche

- L'entreprise B embauche un jeune travailleur qui a perdu son emploi ou était sur le point de le perdre en raison d'une restructuration.
- Elle lui propose un contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée, pour lequel elle pourra bénéficier d'un taux réduit des cotisations de sécurité sociale pendant une période limitée.
- L'entreprise B reçoit une subvention pour dispenser une formation au salarié.



Renforcement des compétences et reconversion

- L'État membre X réunit des informations à jour sur le marché du travail et les besoins en compétences, établissant ainsi une cartographie de la demande
- Conformément au pacte sur les compétences, les entreprises, les partenaires sociaux, les établissements d'enseignement et de formation, les services publics de l'emploi et autres parties prenantes travaillent en étroite collaboration à l'élaboration de stratégies pour développer des compétences professionnelles en accordant une attention particulière à l'emploi des jeunes.



Agences de placement

- Les services publics de l'emploi dans l'État membre Y fournissent un soutien personnalisé aux demandeurs d'emploi, comprenant des conseils, une orientation et un accompagnement, une évaluation et une validation des compétences, une aide à la recherche d'emploi, un soutien à l'entrepreneuriat, et l'orientation vers des services sociaux lorsque c'est nécessaire.
- Les agences mènent des campagnes de publicité axées en particulier sur les jeunes et les personnes difficiles à atteindre.

Les recommandations par pays adoptées par le Conseil dans le cadre du Semestre européen continueront de jouer un rôle central dans l'orientation et le suivi des politiques sociales et de l'emploi dans les États membres.